

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2019 – 103 du 23 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 23 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 10 septembre 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – C MEGRET - D. LEVESQUE – V HERMANT - G. WATSON – N. BOUBET – D TABARY - F. LETURCQ – M. GORGUET – G MIKOLAJCZAK – N CARON - F. DEHON

MM. L. GABRELLE – Y BONNERRE – P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - P. VISENTIN – J.N. MENAGE – F SELLIER – J C DERUE - E. BURDIAC - L. ANTINORI – J L TABARY – B HIEZ - G. TRANNIN – J F DERCOURT - P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J.L. CANDAT – L GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,
Mme G MIKOLAJCZAK, absente et excusée, a été suppléé par M. G LETHO DUCLOS,
M. E BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A JORION,
M. B HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M C DESCAMPS,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme V THIEBAUT,
Mme F. DEHON, absente et excusée, a donné pouvoir à M. C. HEMAR,
M. J C DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J J COTTEL,
M. F SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G DUE,
M J L TABARY, absent et excusé, a donné pouvoir à M J BONNAY.

OBJET : Budget Principal – Budget Supplémentaire 2019.

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté des résultats du compte administratif 2018 concernant le budget principal de l'intercommunalité :

- Excédent de Fonctionnement : 3 612 880,36 €
- Déficit d'Investissement : 1 209 912,88 €
- Restes à Réaliser Dépenses : 2 715 415,00 €
- Restes à Réaliser Recettes : 2 001 563,00 €
- Besoin de financement : 1 922 912,88 €.

Monsieur le Président présente le projet de budget supplémentaire établi au titre de l'exercice 2019 pour le budget principal qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 689 968,00 € et en section d'investissement à la somme de 5 920 476,00 € en tenant compte d'une affectation du compte de résultats à hauteur de 1 922 913,00 € et de la reprise des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2018.

Monsieur le Président propose notamment d'inscrire en section d'investissement les crédits nécessaires à la réalisation de la première tranche de travaux pour lutter contre l'érosion et le ruissellement sur le bassin versant de l'Hirondelle (opération 16).

Monsieur le Président précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides de la part de l'Agence de Bassin et de la part du Conseil Départemental du Pas de Calais.

Monsieur le Président évoque également l'inscription de crédits à l'opération 10 pour permettre le déplacement des Jardins de Cocagne confiés en exploitation à l'Association Le Coin Familial.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés:

- d'approuver la proposition de budget supplémentaire établi au titre de l'exercice 2019 pour le budget principal.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Jean-Jacques COFFRE

2019-103- 23/09/2019
Finances - Budget Principal -
Budget Supplémentaire 2019.

Le Président,



Jean-Jacques COFFRE